



## CHARTRE DU COMITÉ GOUVERNANCE

<b>TYPE</b>	Permanent
<b>CONSTITUTION</b>	Par résolution du Conseil d'administration (CA)
<b>COMPOSITION</b>	<p>Minimum de trois (3) membres dont au moins un (1) est administrateur au CA de l'ASMUQ. Cet administrateur devrait manifester un intérêt marqué pour la gouvernance et souhaiter compléter une formation de base au CAS.</p> <p>Les deux autres membres pourraient être externes au CA et devraient détenir des expertises en architecture organisationnelle, en gestion du capital humain et en droit corporatif.</p> <p>Un des trois membres devrait détenir son titre d'ASC.</p>
<b>DURÉE DU MANDAT</b>	Un (1) an renouvelable
<b>IMPUTABILITÉ</b>	Le Comité est imputable devant le CA
<b>QUORUM</b>	La majorité
<b>PRÉSIDENTE</b>	Nommé par le CA. La Présidence du Comité est la porte-parole du Comité auprès du CA. En l'absence de la Présidence du comité, les membres du comité élisent un de leurs pairs pour présider le comité.
<b>SECRÉTAIRE</b>	Le Comité nomme un secrétaire.
<b>PRÉSENCE AUX RÉUNIONS</b>	Limitée aux seuls membres du Comité et à la direction générale, sur invitation.

## CHARTRE DU COMITÉ GOUVERNANCE (SUITE... 2)

### MANDAT

### TRIPLE MANDAT

#### Gouvernance et politiques générales :

- Mettre en place une architecture de gouvernance dynamique et efficace, axée sur l'excellence des résultats ;
- Implanter des principes et standards reconnus ainsi qu'une culture de saine gouvernance ;
- Formuler et proposer pour fins d'approbation par le CA, puis implanter les règlements administratifs, incluant un Code d'éthique, ainsi que des pratiques et des processus de gouvernance innovants, inspirés des meilleures pratiques dont : les profils, les rôles et responsabilités de la Présidence du CA, des présidents des comités du CA, des administrateurs ainsi que de la Direction générale ;
- Élaborer et implanter un processus d'évaluation annuelle de la Présidence du CA, de la présidence des comités du CA, des administrateurs et de la Direction générale ;
- Élaborer et réviser au besoin la charte de chacun des comités du CA.

#### Éthique et déontologie :

- Proposer, pour fins d'approbation par le CA, un Code d'éthique inspiré des meilleures pratiques ;
- Réviser, diffuser et promouvoir le Code d'éthique.

#### Nomination et mise en candidature :

- Définir les profils requis à la composition de Conseil d'administration ;
- Planifier et coordonner, pour le compte du CA, le processus de repérage, de sélection, de recrutement, de nomination et d'accueil de nouveaux administrateurs, incluant la Présidence du CA ;
- Assurer le renouvellement, la valorisation, le développement et le perfectionnement des membres du CA ;
- Rechercher la diversité au CA, dans une optique d'optimisation des complémentarités et des synergies entre les compétences, les expériences et les profils individuels des administrateurs.

## CHARTRE DU COMITÉ GOUVERNANCE (SUITE... 3)

### FONCTIONS/ RESPONSABILITÉS

- Proposer, examiner et réviser le mandat du CA, de ses comités permanents ainsi que celui de la Présidence, de la Direction générale et du secrétariat du Conseil ;
- Formuler et proposer les rôles et responsabilités de l'administrateur;
- Faire respecter les politiques et règles de gouvernance du CA ainsi que le Code d'éthique de l'ASMUQ ;
- Proposer les politiques régissant la taille, la structure et la composition du CA, y compris le recrutement de nouveaux membres et l'établissement de critères de sélection des administrateurs selon les besoins de l'ASMUQ. S'assurer d'un équilibre entre les compétences, les qualités personnelles et l'expérience diversifiée des membres du CA ;
- Définir et proposer le profil souhaitable de compétence des administrateurs, de la Présidence du CA et de la Présidence des comités du CA ;
- Mettre en place un programme d'orientation, de formation et de perfectionnement à leur intention ;
- Définir, proposer, examiner et réviser, pour fins de recommandations au CA, le mandat et les politiques de gouvernance du CA ainsi que ceux de ses comités ;
- Définir, proposer, examiner et réviser, pour fins de recommandations au CA le Code d'éthique de l'ASMUQ ;
- Définir et instituer des mécanismes, processus et critères d'évaluation de la performance du CA ainsi que de celle de la Présidence, de la Présidence de chacun des comités du CA, du secrétariat et de la Direction générale ;
- Définir, examiner et réviser, à la lumière des meilleures pratiques et pour fins de recommandations au CA, le modèle, les principes, processus et politiques de gouvernance de l'ASMUQ ;
- S'assurer de la cohérence entre l'Énoncé de Mission et les Règlements de Régie Interne de l'ASMUQ ;
- Superviser le processus de recrutement, de sélection, de congédiement et de remplacement des administrateurs et de la Direction générale ;
- Tenir à jour les procédures en matière de conflit d'intérêt, d'éthique et de déontologie et voir à leur application ;
- Tenir à jour et voir à l'application de la politique de rémunération des administrateurs ;
- Mettre en place une logistique efficiente pour supporter le travail du CA et répondre aux besoins des administrateurs.

## CHARTRE DU COMITÉ GOUVERNANCE (SUITE... 4)

<b>POUVOIR DU COMITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Comité a le pouvoir de formuler et de proposer au CA des politiques et recommandations en matière de saine gouvernance ;</li><li>• Le Comité est habilité à examiner, pour fins de recommandations au CA, toutes questions relatives aux Règlements de Régie Interne, aux rôles et responsabilités de l'administrateur, aux processus et mandats du CA, de la Présidence du CA et de la présidence de chacun des comités du CA ;</li><li>• Le Comité a le pouvoir de créer un sous-comité pour un mandat spécifique et de s'adjoindre, le cas échéant, les services de professionnels et d'experts indépendants pour les fins de son mandat, incluant la détermination des honoraires de ces professionnels et ce, dans les limites fixées par le CA.</li></ul>
<b>ÉVALUATION DU RENDEMENT ET DE LA PERFORMANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluer, au moins une fois l'an, l'efficacité du CA dans son ensemble, de la Présidence du CA, des comités et de leurs Présidences respectives, ainsi que la contribution de chacun des administrateurs. Cette évaluation annuelle est effectuée au moyen de questionnaires recueillant les commentaires des administrateurs.</li></ul>
<b>AUTRES RESPONSABILITÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Exécuter tout autre mandat spécifique confié par le CA ou toutes autres tâches requises par règlements, par la loi, conventions ou meilleures pratiques en matière de gouvernance.</li></ul>
<b>RAPPORTS/COMPTE RENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les rapports sont adressés au Conseil via le Président du Comité. À moins de dispositions contraires du CA, les rapports du Comité sont courts et synthétiques deux (2) pages, assortis de conclusions et de recommandations spécifiques et motivées.</li><li>• Les rapports sont distribués aux membres du CA avec l'avis de convocation de la réunion du CA.</li></ul>

## CHARTRE DU COMITÉ GOUVERNANCE (SUITE... 5)

<b>RÉVISION DE LA CHARTE</b>	Il est recommandé un réexamen annuel de la <u>CHARTRE DU COMITÉ GOUVERNANCE</u> par le CA.
------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------